



CFDT:
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ORANGE



du mardi 18
au jeudi 20
NOVEMBRE
2014

AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX ÉLECTION CAP



DÈS LE 18 NOVEMBRE 2014,
vous voterez donc pour élire vos représentants
auprès des Commissions Administratives Paritaires (CAP).

Les CAP sont saisies ou consultées sur toutes les décisions concernant notamment la carrière des fonctionnaires. Ces élections seront également prises en compte pour déterminer la représentativité des Organisations Syndicales dans toute la Fonction Publique.

ENSEMBLE

La CFDT et l'UNSA s'unissent pour défendre tous les salariés quels que soient leur statut, leur métier, leur niveau hiérarchique ou leurs origines sociales et culturelles. La CFDT s'est entre autres déjà engagée dans la réforme des catégories B et C, la négociation salariale avec des mesures d'augmentation pour les fonctionnaires en 2010 et 2011... Avec l'UNSA, elle continuera de le faire, par exemple pour la carrière indiciaire de la catégorie A ou la prise en charge de la complémentaire santé / prévoyance des fonctionnaires.

Voter CFDT / UNSA pour les élections CAP dès le 18 novembre, c'est ne rien lâcher pour ouvrir de nouveaux droits aux personnels fonctionnaires et garantir leur avenir dans notre entreprise.



LA FORCE DE LA CFDT ET DE L'UNSA RÉUNIS À ORANGE

Aux dernières élections dans la Fonction Publique d'État, la CFDT et l'UNSA représentaient respectivement 14,56 % et 13,98 % des suffrages des électeurs fonctionnaires. En unissant leurs forces dans les élections aux Commissions Administratives Paritaires à Orange, la CFDT et l'UNSA démontrent qu'il est important de dépasser les clivages traditionnels pour mieux défendre les fonctionnaires de notre entreprise sur des dossiers qui concernent tout autant le statut que le pouvoir d'achat.

RÔLE ET FONCTION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Ces commissions sont consultées ou peuvent être saisies sur toutes les décisions concernant la carrière du fonctionnaire notamment en matière de :

- mutation avec changement de résidence,
- licenciement pour insuffisance professionnelle ou refus de poste lors de réintégration,
- discipline,
- questions d'ordre individuel tel que refus de temps partiel, de disponibilité ou de congé parental...

Suite à la décision unilatérale de l'entreprise de créer un seul comité médical national et des commissions de réforme nationales, les élus siègent également pour donner un avis sur :

- l'imputabilité au service des accidents déclarés,
- les dossiers de maladies professionnelles,
- le taux d'invalidité,
- les retraites pour invalidité,
- la disponibilité d'office...

Au nombre de 5, en fonction des différents grades, ce sont des commissions nationales où siègent à parité les dirigeants d'Orange et les organisations syndicales.

QUELQUES CHIFFRES SUR LE FONCTIONNEMENT DES CAP

- Plus de 50 dossiers traités annuellement par les Commissions CAP, dont 40 affaires disciplinaires.
- Plus de 700 dossiers, traités annuellement en Commission de Réforme, dont 20% relèvent de la reconnaissance d'accidents de service, 20% de maladie professionnelle et 20% des allocations temporaires d'invalidité.
- Près de 70 dossiers de retraites pour invalidité sur demande d'agents ont été octroyées et moins de 20 mises d'office à la retraite ont été prononcées par l'entreprise.

L'ENGAGEMENT DE LA CFDT ET L'UNSA POUR LES FONCTIONNAIRES D'ORANGE

Pour les droits des fonctionnaires d'Orange, nos représentants de la CFDT et de l'UNSA dans les COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES s'engagent à ne rien lâcher et à défendre :

- Évolution du pouvoir d'achat :
 - Fin du gel de la valeur du point d'indice
 - Garantie d'une augmentation annuelle
 - Relevage des compléments salariaux (CS)
- Amélioration des carrières indiciaires :
 - Après les réformes des catégories B (2011) et C (en cours), celle de la catégorie A (cadres) s'impose.
- Extension de l'accord groupe collectif santé et prévoyance :
 - Ouverture d'une négociation obtenue pour début 2015



Demandez à un militant CFDT ce livret complet sur votre carrière et les mesures spécifiques aux fonctionnaires de l'accord salarial 2014.

FONCTIONNAIRES : VIGILANCE SUR LE STATUT

Le 1^{er} juillet 2013, le groupe France Télécom prenait officiellement le nom « Orange ». À cette occasion, le PDG, Stéphane RICHARD, déclarait « Orange repose plus que jamais sur les valeurs issues de l'opérateur historique. Cette modification statutaire ne présente aucun coût particulier pour l'entreprise et n'entraîne aucun autre changement, notamment dans le statut de ses collaborateurs ». Cette déclaration, visant à rassurer les 60% de fonctionnaires qui composent l'effectif du groupe, doit néanmoins être confortée par de nettes clarifications et garanties.

La loi de 2003 prévoyait en effet un délai d'application dans le maintien du statut des fonctionnaires d'une durée de 15 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2018. Ce qui correspond à la fin de la prochaine mandature des IRP (CE, DP et CAP) pour lesquelles nous allons voter du 18 au 20 novembre prochain. Il faudra donc profiter de cette nouvelle mandature pour clarifier définitivement le statut des fonctionnaires de France Télécom – Orange et garantir leurs droits, notamment en matière de carrière (salaires, retraite...).

La CFDT et l'UNSA seront particulièrement vigilantes sur ce dossier.

NOS CANDIDAT(E)S À ORANGE !

LES LISTES CFDT / UNSA SONT COMPOSÉES DE CANDIDAT(E)S EXPÉRIMENTÉ(E)S AFIN D'ASSURER VOTRE DÉFENSE DANS DES CONDITIONS OPTIMALES.

ILS SONT DE TOUS NIVEAUX (GRADES), DE TOUTES ORIGINES, DE TOUS MÉTIERS ET RÉPARTIS SUR TOUT LE TERRITOIRE.

Femmes et hommes de dialogue, ils s'engagent à être les représentant(e)s de tous avec la volonté de partager avec le plus grand nombre les valeurs de démocratie, d'émancipation, de solidarité et de progrès social défendues par la CFDT et l'UNSA.

Ils apportent au personnel des réponses et des conseils avisés dans les domaines de la formation (DIF...), des fins de carrières (TPS, TPI, TPA), des retraites, du temps de travail et de la rémunération.

CANDIDAT(E)S CAP NON CADRES	
JUILLARD Marie-Hélène	Fcts Support Finances CSP CF
GORVEST Olivier	OFSIEGE DRH COM
CANAL Maryse	IMTW OWF
HOARAU Pascal	DORM SERCO
DURET Anne-Marie	DO Est UAT Est
GUERQUIN Jean-Pierre	DO Centre Est UAT SE
GARCON Émile	DOC AE Caraïbes
BENOIST Annie	DO IDF AVSC Ouest Francilien
FALLEUR Pierre-Yves	DO Nord SCO NdF
RISSOAN Claude	DO CE AD CE
PEERE Viviane	DO Nord UI NPC
JOURDAN Fred	DO SE UIRD
AUGER Annie	DO Nord UIP
MARIN Michel	DO Sud Est UI Marseille
MEZARD Ingrid	DO Centre Est SCO RAA
BIZE Bruno	DO Ouest UI PL

CANDIDAT(E)S CAP CADRES	
VIGANT Philippe	DTSI DDT
FAYOLLE Jacques	DO Nord AE NdF
MONTAGNON Yves	DO Sud DO Sud MP
ZINOVIEFF Éric	ITMW OLR et Dir Transv
ALIX Annette	DO Sud Est UI RD
FAUX Dominique	IMTW OWF
BEAUVERGER Éric	DO IDF DO IDF MP
CHAUVEAU Christiane	DTSI DESI
BOREL DUPUY Catherine	Fcts Support Finances DRH COM
DENEAU Christine	DTSI DDT
OBERTELLI Alain	SCE DGC
BOUZINAC Simon	DO Sud UI LR
SPILLEBOUT Pascal	DO Nord UI NPC
ABADIE Philippe	Fcts Support Finances DSP Fr
DUGRENOT Rose-Marie	ITMW DSI
LERAY Jean-Paul	DO Ouest SCO Ouest
CHANTEPY Jean-François	DO SE AD SE
ANDOUCHE Joël	DTSI DSI
MOREL Laurence	DO Nord AD Nord
VARS Pierre	DO SO UI LPC
LE BORGNE Marie-Hélène	DO Sud AD Sud
MARCILLAC JOUVENEL Philippe	DO SO UI LPC
BRIERE Alain	DO Ouest SCO Ouest
BONOLI Jean-Marc	DTSI UPR IDF



Chaque fonctionnaire vote pour la commission dont il dépend (selon son grade). Sont élus pour chaque groupe, 2 titulaires et 2 suppléants en fonction du nombre des suffrages remportés.

Le total du nombre de voix obtenues par chaque organisation syndicale aux CAP (tous niveaux confondus) permet de déterminer le nombre de sièges attribués à chacune pour siéger au Conseil Paritaire, aujourd'hui composé de 14 représentants des Organisations Syndicales et 14 représentants de l'entreprise.

Cette instance est susceptible d'évoluer dans sa composition prochainement (disparition du caractère paritaire avec moins de représentants de l'entreprise), mais son rôle reste le même, à savoir :

- Donner un avis sur les textes réglementaires relatifs aux statuts des Fonctionnaires d'État,
- Examiner les projets de décret,
- Suivre les bilans des CAP, des commissions de réforme, des promotions des personnels reclassés.

Pour la Fonction Publique d'État, les suffrages obtenus seront répartis : 90 % pour la CFDT et 10 % UNSA.

Pour le Conseil Paritaire d'Orange la répartition sera : 99 % CFDT et 1 % UNSA.

POURQUOI DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ?

Du 18 au 20 novembre 2014, près de 100 000 salariés (contractuels et fonctionnaires) seront appelés à élire leurs représentants du personnel à Orange pour 3 ans, jusqu'à fin 2017.
Lors du premier tour de cette élection professionnelle, vous voterez :

- Pour élire vos représentants, titulaires et suppléants, qui siègeront dans votre Comité d'Établissement (CE) ;
- Pour élire vos Délégués du Personnel (DP) dans vos Établissements Principaux & Secondaires ;
- Pour élire vos représentants aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) en tant que fonctionnaire.

C'est donc avant tout une élection « locale » et vous voterez pour élire des collègues qui vous sont proches, travaillent avec vous et agissent au quotidien pour vous.

LA REPRÉSENTATIVITÉ

Depuis la loi de cohésion sociale de 2008, la représentativité des organisations syndicales est déterminée par le résultat du vote premier tour titulaire. Celles qui obtiennent plus de 10% des suffrages peuvent désigner des Délégués Syndicaux (DS), qui négocient des accords d'entreprise. Pour s'appliquer, un accord doit être signé par un ou plusieurs syndicats représentant plus de 30% des suffrages et ne pas être contesté par des syndicats représentant plus de 50%. L'agrégation des résultats du vote CE dans toutes les entreprises du secteur des télécoms permet ensuite de mesurer la représentativité dans la branche des télécoms.

C'est aussi pour mesurer la représentativité dans la Fonction publique que les fonctionnaires voteront pour les CAP.



POUR CETTE ÉLECTION « LOCALE », LE VOTE SERA POUR LA PREMIÈRE FOIS ÉLECTRONIQUE (*).

Ainsi, comme pour les 2 récentes élections de 2013 (CCP, puis Conseil d'Administration), vous voterez depuis votre poste de travail, ou depuis votre domicile (PC, Smartphone...), ou à partir d'ordinateurs mis à disposition par l'entreprise dans des espaces de vote dédiés dans votre établissement (à l'équivalent d'un bureau de vote).

- Le site de vote comportera également un espace de communication sur lequel vous retrouverez l'ensemble de nos professions de foi CFDT et tous les renseignements sur les différents scrutins.
- Entre le 10 et le 16 novembre 2014, vous recevrez l'ensemble du matériel qui vous permettra de voter par voie électronique.
- En cas de besoin vous aurez la possibilité d'accéder à une assistance hot line, joignable dès le 6 octobre 2014.

Le vote sera ouvert du mardi 18 novembre 2014 à 14h00 jusqu'au jeudi 20 novembre 2014 à 17h30.

(*) En signant l'accord du 31 janvier 2014 sur les grands principes du vote électronique, la CFDT a permis le vote électronique, proposant ainsi d'allier simplicité et sécurité. Par votre participation, vous confirmerez ce choix de modernité et de développement durable !

ÉLECTIONS CAP À ORANGE
du 18 au 20 novembre 2014
VOTEZ CFDT / UNSA

**AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**